



SERMON QUATRIÈME.*

I. EPI TRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 23. 24.

* Prononcé à
Charenton le
Dimanche 2.
Fevrier
1661.

23. Car j'ay receu du Seigneur ce qu'aussi je vous ay baille ; C'est que le Seigneur Iesus en la nuit, en laquelle il fut trahy, prit du pain.

24. Et ayant rendu graces, le rompit, & dit, Prenez, mangez, Cecy est mon corps, qui est rompu pour vous, Faites cecy en commemoration de moy.



CHERS FRERES,

La divine prévoyance de l'Esprit, qui a dispensé les Saintes Escritures, c'est à dire qui les a fait écrire au temps, & sur les sujets & en la maniere, que nous les avons, reluit par tout jusques dans leurs moindres parties d'une fasson si excellente, qu'elle doit ravir en admiration toutes les ames religieuses, qui les

H 4 confi-

Chap.
X I.

considerent attentivement, & nous faire reconnoître, qu'il n'a rien été mis en vain, ou sans dessein dans ces livres celestes. Nous pouvons dire a bon droit de ce second enseignement de la Divinité, (c'est a dire de l'Ecriture) ce qu'un grand Philosophe Payen écrit du premier (c'est a dire du monde) *que tout y est plein de sagesse & de raison.* S'il y en a qui y treuvent a redire (comme en effet il n'y en a que trop, qui ont l'impudence de censurer & d'accuser l'un ou l'autre de ces deux chefs d'œuvres de Dieu) c'est ou leur ignorance, ou leur malignité, qui les empesche ou de connoître, ou de confesser la verité. l'en laisse là les autres exemples pour cette heure. Je m'arresteray a celuy que ce passage de S. Paul nous présente, où il rapporte l'institution de la Sainte Cene du Seigneur tout au long. Vn de ces esprits delicats, qui ne peuvent souffrir que l'on mette une chose deux fois dans un mesme livre, & qui ne pensent pas, que ce soit bien écrire que de rien employer dans une composition, qui n'y soit absolument necessaire, se plaindra de cette relation de l'Apôtre; il l'accusera d'estre
superflue;

superfluë ; il dira que c'étoit assez pour ^{Chap} les Corinthiens, qu'il les en eust instruits ^{XI.} autrefois de vive voix, & que c'est assez pour nous, que l'Évangile nous l'ayt représentée ; Et encore qu'il y ayt de l'excez dans le chagrin de ces gens, j'avouë pourtant, qu'à l'esprit d'un homme, qui ne voit que ce qui est sous ses yeux, cela devoit peut-estre suffire en effet. Mais je dis, qu'à cet Esprit Saint, qui guidoit la plume de Paul & qui la guidoit selon les lumieres de Dieu, & non selon celles de l'homme, ce qu'ils alleguent n'étoit pas assez. Il étoit encore nécessaire d'y ajoûter dans cette epître la leçon divine, que nous y lisons. Car cet Esprit, l'unique auteur de toutes nos Ecritures, ne voyoit pas seulement les fideles de Corinthe, & les desordres, qui y étoient alors : Il voyoit tous les Chrétiens, qui ont été depuis, & qui seront cy après jusques a la fin du monde ; & voyoit les erreurs, les corruptions & les divisions, qui y sont arrivées sur le sujet de la Sainte Cene. Corinthe n'étoit qu'une tres-petite partie de son dessein. C'est pour toute l'Eglise Chrétienne, répandue en tous lieux & en tous temps, qu'il écrivoit

ces

ces enseignemens. Il a donc fallu y mettre , non seulement dequoy corriger Corinthe, mais aussi dequoy édifier tous les climats, & tous les siècles de l'Eglise. Pour le besoin des Corinthiens, c'étoit assez de les avertir qu'ils se souvinssent de ce qu'il leur avoit dit de ce mystere. Il y avoit si peu, qu'il les avoit enseignez, qu'il n'étoit pas possible, qu'ils l'eussent oublié. Peut-estre mesme n'étoit-il pas absolument necessaire pour eux, qu'il leur en parlast, veu que leur desordre étoit proprement dans les banquets de leurs Agapes, & ne touchoit la Cene du Seigneur, que par accident, a cause qu'ils la celebroyent en suite de ces repas de charité. Et les interpretes Grecs ont creu (bien que mal a mon avis) qu'elle y étoit si peu interessée de son chef, qu'ils disent que ce que l'Apôtre en a icy fait mention, n'a été, que pour apprendre aux Corinthiens par l'exemple du Seigneur qui traita tous ses Apôtres a sa table, sans mesme en excepter Iudas; que leurs Agapes devoient estre communes a tous les freres. Et néantmoins vous voyez, que S. Paul y parle beaucoup plus au long de la Sainte Cene, qu'il

qu'il n'a pas fait des Agapes; qu'il en a représenté toutes les parties par le menu, qu'il n'en a pas mesme omis les moindres circonstances; que non content d'en avoir exposé le mystere, il nous en a remontré le dessein, & l'usage, & l'importance. Si tout cela n'étoit pas nécessaire aux Corinthiens, il l'étoit aux Chrétiens, qui sont venus depuis; & particulièrement a ceux de ces derniers siècles. Car vous savez en combien de sortes on y a corrompu ce saint Sacrement du Seigneur; La témérité des Hommes ayant osé y ajouter d'une part une infinité de ceremonies de son invention, vaines & inutiles, & quelques unes mesmes dangereuses, & en ôter de l'autre des choses, que Jesus Christ y avoit établies, & qui y étoient nécessaires soit pour l'intégrité de l'action, soit pour l'éclaircissement du mystere. Vous n'ignorez pas; que l'on est venu jusques a en changer toute la nature, nous y supposant au lieu du pain & du vin, que le Seigneur nous y avoit baillez a manger & a boire, la substance propre de son corps & de son sang; couverte des simples & nuds accidens de pain & de vin;

que

Chap.
XI.

que l'on en a alteré l'usage , en faisant d'un Sacrement un *Sacrifice* proprement ainsi nommé , & véritablement propitiatoire des pechez des vivas & des morts, pour ne pas parler d'une infinité d'autres abus, qui s'y pourroyent remarquer. Si vous me dites que l'institution sincerement rapportée par trois des Evangelistes S. Matthieu, S. Marc, & S. Luc suffisoit pour nous preserver de ces erreurs ; je répons, que cela suffiroit en effet, & moins encore que cela, si les hommes étoient aussi raisonnables, & aussi affectionnez a la verité, qu'ils le devroient estre. Car qui ne void, qu'a des hommes ainsi conditionnez, l'air & l'esprit de la Religion Chrétienne, tout celeste & tout divin, suffiroit abondamment pour les persuader pleinement, que toutes ces erreurs, qui attachent les cœurs des Chrétiens icy bas a la terre, & aux choses terriennes, n'en peuyent faire partie ? Mais les hommes ayant tous naturellement des ames infectées d'une infinité de passions charnelles, contraires a la verité, & favorables a l'erreur; il a été bien necessaire pour fortifier les fideles contre la présomption de

de l'erreur, & de la superstition de le
munir de plusieurs témoignages de la
verité, & de faire encore parler S. Paul
sur ce sujet avecque trois des Evangeli-
stes : Car quand il ne diroit, que les mes-
mes choses, qu'eux ; toujourns est-il clair,
que sa voix ajoûteroit du poids a leur
témoignage ; la déposition vniforme de
quatre personnes, étant sans doute plus
assurée, que celle de trois seulement.
Ioint que celle de S. Paul est d'une con-
sideration singuliere , parce qu'au lieu,
que les autres témoignent de ce fait ou
ce qu'ils en avoyent veu eux mesme,
comme Saint Matthieu, ou ce qu'ils en
avoyent appris des autres, comme Saint
Marc & S. Luc ; S. Paul nous rapporte
ce que Iesus Christ, luy en avoit re velè
luy mesme des sieux, confirmant divine-
ment par cette instruction celeste , qu'il
donna a son Apôtre depuis son ascen-
sion, la verité de tout ce qu'il en avoit
ordonnè & établi pendant son sejour sur
la terre. Mais outre tout cela, il faut
encore se souvenir, que S. Paul dit en son
particulier certaines choses, ou omises
tout a fait par les trois Evangelistes, ou
exprimées & énoncées autrement, qui
sont

Chap.
XI.

font d'un tres-grand usage, partie pour l'éclaircissement, partie pour la recommandation de ce mystere, si bien que sa doctrine conjointe avec celle des trois Evangelistes, qui ont parlé de ce Sacrement, fait un corps si beau, si complet, & si lumineux, que c'est un prodige comment les hommes ont peu broncher & tomber en des abus si lourds & si grossiers, ayant au milieu d'eux une si vive & si abondante lumiere. Dieu nous a fait la grace, a nos peres & a nous, de la preferer aux tenebres des hommes. Benifons l'en, & pour demeurer fermes a jamais en sa verité, meditons religieusement la doctrine du Saint Apôtre. Après une brieve & grave protestation de sa fidelité dans l'exercice de son ministere, il represente exactement, comment le Seigneur institua sa sainte Cene; puis la fin, & le dessein, & l'usage de ce mystere. De là il touche la préparation, qu'il y faut apporter pour le celebrer dignement, & afin de nous exciter a ce devoir, il nous montre & l'horreur du crime de ceux qui le prennent indignement, & les châtimens que Dieu exerçoit sur quelques uns d'eux,

d'eux, temperant l'aigreur de cette menace par la consolation qu'il y melle, Chap. XI.
 tirée du fruit, que produisent les visites de Dieu en ses enfans; Enfin il conclut, les advertissant en peu de mots de leur devoir en cet endroit, & leur promettant de donner ordre au reste, plus a loisir, a leur premiere veüe. Pour cette heure, nous traiterons seulement ces trois points; Premièrement la protestation qu'il leur fait de ne leur avoir rien enseigné sur ce sujet de la Cene, non plus que sur les autres, qui ne fust venu de Dieu. *Car (dit-il) j'ay recen du Seigneur ce qu'aussi je vous ay baille.* En second lieu, nous entamerons la relation que l'Apôtre nous fait de l'institution de la Cene, & verrons ce qu'il nous dit de son auteur, *que ce fust le Seigneur Iesus*, & puis en troisieme lieu ce qu'il ajoûte du temps, auquel il institua ce sacré banquet, *avoir en la nuit en laquelle il fut trahy*, remettant la suite a une autrefois, a cause que cette heure ne nous suffiroit pas pour examiner tout ce qu'en dit l'Apôtre. Il disoit aux Corinthiens dans le verset précédent, qu'il ne pouvoit louer le desordre, qui se remarquoit dans les assemblées,

Chap.
XI.

assemblées, & dans les repas, qu'ils faisoient avant que de célébrer la Sainte Cene, & il leur avoit desja déclaré, que se conduire de la sorte n'étoit *pas faire la Cene du Seigneur*, c'est à dire que c'étoit en abuser, & la profaner, parce qu'encore que ce desordre ne parust pas dans l'action de la Cene mesme, néantmoins il-marquoit dans les cœurs de ces Chrétiens des dispositions si contraires à celles, qu'il faut apporter à la table de Christ, qu'y venir si mal préparé, c'étoit traiter ce sacré mystere indignement & avec un mépris insupportable. Maintenant donc pour leur montrer, qu'il avoit raison d'en faire ce jugement, il leur met devant les yeux l'excellence, & la dignité de ce mystere, le recommandant par la qualité de son auteur, qui est Iesus Christ, & du temps, auquel il l'institua, assavoir en cette mesme nuit, qu'il fut livré à la mort; & en suite par les choses à quoy il se rapporte. C'est pourquoy il commence tout ce discours par un *car*, qui lie ce qui suit avec ce qui a précédé, & montre que ce qu'il ajoutera est la raison de ce qu'il leur a dit, que leur conduite n'étoit nullement louable dans
cette

cette occasion. Ne vous trompez pas (dit-il) sous ombre , que vous ne voyez què du pain & du vin sur la table du Seigneur ; Il vous peut souvenir de ce que je vous en ay appris , que c'est un grand mystere , le memorial de la mort & passion , que le Sauveur du monde a souffert pour nous en la plenitude des temps. Et afin qu'aucun ne soupçonnast que ce fust une ceremonie , qu'il leur eust baillée de son invention pour embellir & enrichir la religion, qu'il leur avoit preschée , comme il est arrivé depuis aux hommes des siecles suivans d'y attacher beaucoup de semblables ornemens de leur crû , & non de l'institution de Iesus Christ ; il va au devant de cette fausse imagination , & proteste avant que de leur exposer la chose mesme , que c'est de nôtre souverain Maistre, qu'il la tient, *J'ay (dit-il) receu du Seigneur ce qu'aussi je vous ay baillé.* Ce que vous avez ouï de moy, je l'avois ouï de nôtre commun Maistre ; & ma bouche ne vous a rien enseignè , que je n'eusse appris de la sienne. Car c'est en ce sens, qu'il employe ces deux paroles de recevoir & de bailler, pour dire *apprèdre*

I & expei-

Chap.
XI.

1. Cor. 15.
3.1.

Gal. 1.9.

1. Theff. 2.
13.

* Phil. 4.
2. Col. 2. 6.
2. Theff. 6.

† Act. 6.
14. Pierr.
2.
1. In. 1. 3.

& enseigner. Il en use souvent ainsi ailleurs; comme cy-après dans le chapitre quinzième de cette épître. *Je vous ay baillé, ce que j'avois aussi receu, que Christ est mort pour nos pechez, c'est a dire qu'il leur avoit enseigné ce qu'il avoit ouï & appris; & là mesme peu auparavant, il dit au mesme sens, l'Evangile, que vous avez receu, c'est a dire que vous avez entendu avecque foy; & aux Galates, Si quelcun vous evangelise outre ce que vous avez receu; c'est a dire au delà des enseignemens que vous avez appris; & il dit là mesme, que ce n'est pas d'un homme qu'il a receu son Evangile; & aux Theffaloniens, Vous avez receu de nous la parole de la predication de Dieu, & ainsi en d'autres lieux ** Pareillement aussi & luy, & les autres Ecrivains du nouveau Testament disent *bailler pour enseigner;* comme S. Luc dans les Actes, *les ordonnances, que Moïse nous a baillées; † & S. Pierre parlant des seducteurs; ils se détournent du Saint commandement qui leur avoit été baillé; & S. Jude, la foy une fois baillée aux Saints.* Et c'est du verbe Latin, qui signifie *bailler*, qu'est venu le mot de *tradition*, aujourd'huy si fameux dans nos controverses;

controverses ; qui selon son origine & la seule force du mot signifie simplement un enseignement, ce que l'on a baillé soit de vive voix, soit par écrit ; mais le sens en a été depuis long-temps resserré pour signifier seulement un enseignement baillé de vive voix, & non par écrit. Ne vous étonnez pas, que l'Apôtre se serve de ces deux mots *recevoir* & *bailler* en ce sens, assez éloigné de l'usage de nos langages vulgaires. C'est le stile de la langue Ebraïque, telle que les Juifs la parloyent de son temps, c'est à dire decheuë de sa pureté, & meslée avecque la Chaldaïque; comme il paroît par leurs anciennes paraphrases sur le Vieux Testament, où en la pluspart des lieux, où l'original dit, *ouïr la parole du Seigneur*, le Paraphraste traduit la *recevoir*; & pareillement on dit à l'opposite en la mesme langue *bailler*, pour signifier *enseigner*. Et du premier de ces deux mots est venu le mot de *Cabbale*, qui signifie parmy les Juifs certaines traditions secretes & non écrites, creuses & vaines pour la pluspart, qu'ils disent que leurs Peres avoyent receuës de la bouche de Moïse, & qu'ils leur ont

baillées de main en main. Et il semble que ce soit aussi au mesme sens, qu'ils employerent au commencement le mot de *Massore*, qui selon son origine veut justement dire en cette langue-là la mesme chose, que *tradition* en la Latine. Ils les appelloyent *Cabbale*, parce qu'il les avoyent *receuës*; *Massore*, parce qu'elles leur ont été *baillées*; le premier de ces mots signifiant ce que *l'on a receu*, & l'autre ce qui *a été baillé*. S^t Paul, dont le langage est plein de paroles & de manieres de parler Ebraïques ou Judaïques, a donc aussi tiré de là ces deux mots de *recevoir* & de *bailler* au sens, où il les préd; *bailler*, pour dire enseigner une chose, afin que vous la croyiez, & la gardiez, & mesme que vous la faciez, si elle est de l'ordre des choses, qui se font; & la *recevoir* tout de mesme, pour dire l'ouïr & l'apprédre a ces mesmes fins, c'est a dire, afin ou de la croire, si c'est une verité, ou de la faire, si c'est un de nos devoirs. Mais il ajoûte nommément de qui il a appris sa doctrine; *J'ay receu du Seigneur* (dit-il) *ce que je vous ay baillé*; du *Seigneur* c'est a dire de Iesus Christ. Car ce nom se rapporte a luy dans le langage du nouveau

veau

veau Testament, selon la parole de l'Apôtre, *Nous n'avons qu'un seul Dieu, qui est le Pere, duquel sont toutes choses, & nous en luy, & un seul Seigneur Iesus Christ par lequel sont toutes choses & nous par luy.* Sous le Vieux Testament les Prophetes avoyent accoustumè d'asseurer le premier peuple dans la preface de leurs enseignemens, qu'ils avoyent ouï, & receu de l'Eternel tout ce qu'ils leur annonçoient. Sous le nouveau, les Apôtres nous protestent, que c'est de Iesus Christ, qu'ils tiennent tout ce qu'ils nous baillent a croire, ou a faire. Et c'est une chose fort remarquable a mon avis, qu'il ne se treuve pas un de tous ces vieux ministres de Dieu, qui dic avoyent receu de Moïse ce qu'ils enseignoyent a leur Israël, bien que Moïse, eust été le Mediateur de la vieille alliance, par l'entremise duquel Dieu l'avoit & traitée & declarée a son peuple. Ils disent tous, que c'est Dieu, & non Moïse, qui les envoie, & qui a mis ses paroles en leur bouche. Iesus est le Mediateur de la nouvelle alliance, *par lequel Dieu a parlé a nous en ces derniers temps, comme il avoit jadis parlé aux Peres par les Prophetes,* D'où

Chap.
X I .

vient donc que les nouveaux Ministres disent, que c'est de Juy, qu'ils ont receu ce qu'ils nous baillent, au lieu que les anciens ne disoyent jamais, que ce fust Moïse, qui leur eust baillé ce qu'ils disoyent ? Mais d'où vient encore que les anciens s'appelloyent toujourns *serviteurs de Dieu*, & jamais *de Moïse*; au lieu que les nouveaux se nomment par tout *serviteurs de Jesus Christ*, & *de Dieu* indifferemment ? Et d'où vient que ceux-là n'invoquent ny ne glorifient jamais *Moïse*; au lieu que ceux-cy invoquent & glorifient le *Seigneur Jesus* ? Chers Freres, ces differences nous montrent clairement la difference de ces deux Mediateurs; que l'un n'étoit qu'un Mediateur typique, & que l'autre est le vray & réel Mediateur entre Dieu & les hommes; que Moïse n'en étoit, que l'ombre & le rayon, que Jesus en est le corps & la verité, que l'un ne le fut, que pour un peu de temps, jusques a ce qu'ayant servi quelques années au conseil de Dieu, il s'endormit, & ce qui resta de luy sur la terre, fut caché dans un lieu obscur & inconnu, que nul homme n'a jamais seu; parce que sa mediation étoit

Act-13.
36.

étoit finie , & qu'il n'avoit plus rien a faire de la part de Dieu au milieu de son Chap. XI.

peuple ; au lieu, que Iesus est un Mediateur éternel, qui agit toujourns de la part du Pere avecque nous , & de la nôtre avecque luy & après avoir achevé par sa mort , ce qu'il avoit a faire sur la terre, il fut ressuscité le troisieme jour, & élevé en suite dans le plus haut, le plus lumineux , & le plus glorieux endroit du monde, afin que là il continuast d'exercer sa divine charge jusques a la fin des siecles, & que de ce lieu, où il est , non gisant , mais assis sur le trône de la gloire de Dieu, il a été non caché, mais notifié & publié a tous les hommes, afin que personne ne l'ignorast, & que tous y adressassent desormais leurs prieres , & leurs services, religieux. Davantage cette grande difference entre les deux charges induit clairement & necessairement celle de leurs personnes ; que

Moïse étoit bien a la verité *fidele en toute la maison de Dieu, mais comme serviteur,* Ebr. 4. f. 6.

au lieu que Iesus est sur la maison , comme *filz , & heritier ;* c'est a dire comme Maistre & Seigneur de toutes choses ; & pour dire tout en peu de mots , que

Chap.
X 1.

1. Jean 5.

20. Rom.

9. 5.

Moïse, quelque excellent qu'il fust, n'étoit pourtant qu'un homme, au lieu que Iesus est tout ensemble dans une seule & mesme personne, le vray homme, & le vray Dieu sur toutes choses benit eternellement. Car a Dieu ne plaise que nous invoquions & glorifions un simple homme, & qui ne soit qu'homme, ou que nous le reconnoissions pour Maistre, fondateur, & conservateur du monde nouveau, immortel & incorruptible. Vne gloire aussi haute, aussi divine & aussi infinie qu'est celle-là, n'appartient qu'a un vray Dieu. Vne creature nuë & simple n'en est pas capable. C'est ce que signifie ce nom auguste de SEIGNEUR icy employé par l'Apôtre, fort a propos pour son dessein, qui est de nous montrer avec quelle reverence, foy & soumission nous devons recevoir ce qu'il nous veut apprendre du Sacrement de la Sainte Cene. Car ce mot de *Seigneur* simplement ainsi enoncé comme il est en ce lieu signifie la souveraineté & divinité de Iesus; c'est a dire sa Majesté, sa puissance & sa sagesse infinie, & les interpretes Grecs du Vieux Testament avoyent desia rendu ce mot familier

familier en ce sens l'employant presque Chap. XI.
 toujours pour signifier le vray Dieu, & XI.
 disant perpetuellement le *Seigneur* pour
 exprimer le nom propre de Dieu, qui
 consiste en quatre lettres, & que les
 Ebreux avoyent en si grand' reverence
 qu'ils ne le prononçoient jamais. C'est
 le nom que nos Bibles traduisent l'Eter-
 nel. Iugez maintenant quelle foy, &
 quel respect nous devons a la doctrine
 de l'Apôtre, puis que c'est une verité,
 qui luy a été baillée par le *Seigneur*, c'est
 a dire par le Maistre de l'Eglise & du
 monde, & un Maistre d'une puissance &
 d'une sapience infinie, & enfin le Pere
 de la verité & de l'éternité? Mais com-
 me S. Paul nous représente la Majesté
 Divine de son Maistre en le nommant
 le *Seigneur*, il nous declare aussi sa charge
 & sa dignité propre, en disant que c'est
 de luy qu'il a receu ce qu'il enseigne. En
 parlant ainsi il signifie clairement, que
 ce n'est pas des *hommes, ny d'un homme*, Gal. i. i.
 comme il dit ailleurs, mais de Iesus
 Christ luy-mesme, qu'il a receu, ce qu'il
 nous baille; qu'il l'a ouï immediatement
 de sa propre bouche; & par là il établit
 évidemment son Apostolat, & nous
 donne

Chap.
XI.

donne a entendre qu'il est l'Apôtre du Seigneur, ce qui n'a pas peu de force pour nous recommander ce qu'il nous veut bailler; comme une doctrine puisée dans la source mesme de la verité, où elle est pure & sincere, au lieu que dans les ruisseaux, par où elle coule, il se mesle souvent quelque ordure, qui la gaste & en souille la naïve beauté. Car il y a cette difference entre les Apôtres, & les autres vrais Ministres de l'Evangile, qu'encore que les uns, & les autres enseignent ce qui a été baillé par le Seigneur, il n'y a pourtant, que les premiers, qui l'ayent receu du Seigneur mesme. Il est passé de sa main en la leur, de sa bouche en leur oreille. Des autres il n'en est pas de mesme. Ce qu'ils disent a été baillé par le Seigneur; Mais non a eux immédiatement; Ils l'ont receu; & si vous voulez, ils l'ont receu de luy, mais par la main de ses Apôtres, a qui il adressa & confia sa parole, afin que par leur langue & par leur plume, elle fust communiquée a tous les hommes. C'est là un necessaire caractere de l'Apostolat. Nul ne peut estre Apôtre, s'il n'a receu de Jes^{us} Christ mesme ce qu'il doit

doit bailler aux autres; c'est à dire s'il n'a eu & sa commission, & son instruction de luy immédiatement. D'où vous voyez combien est éloignée de toute apparence de verité la qualité, que préd le Pape, voulant passer pour Apôtre, & appellant sa charge un *Apostolat*, & combien est encore ridicule l'attentat de ceux, qui honorent de ce glorieux nom d'Apôtres quelques Moines de l'école des Iesuites, sous ombre qu'ils ont presché la Religion Romaine à quelques nations Payennes. Je ne dis rien de la doctrine mesme que le Pape a autorisée & que ceux-cy ont enseignée; si éloignée de la verité de l'Évangile en beaucoup de points, que sa difference d'avec elle montre assez, qu'elle n'est pas Apostolique. Mais quand ils la bailleroient les uns & les autres toute telle, qu'elle sortoit de la bouche du Seigneur, toujours est-il evident qu'ils ne l'ont pas receuë du Seigneur proprement & immédiatement; mais qu'elle a passé par plusieurs autres mains, avant que de venir en la leur; ce qui suffit pour mettre à néant toute la prétention, qu'ils ont sur le nom, & sur la qualité d'Apôtre. Pour estre Apôtre

Chap.
XI.I. Cor. 9.
2.

Apôtre comme S. Paul, il faut pouvoir dire véritablement, comme luy, *J'ay receu du Seigneur ce que je baille aux autres.* Aussi voyons nous qu'ailleurs pour justifier la verité de son Apostolat contre ses envieux & detracteurs, entre les autres marques qu'il en apporte, il met celle-cy toute la premiere; *N'ay-je pas veu nôtre Seigneur Iesus Christ?* Cette raison est fort remarquable, nous apprenant que pour estre Apôtre du Seigneur, il faut avoir *receu sa doctrine*, non seulement de l'inspiration de son Esprit; mais aussi de la voix de sa bouche, & en un mot l'avoir veu & entendu depuis sa resurrection des morts parlant sensiblement a vous; ce qui ôte tout moyen & au Pape & a tous autres de pouvoir justement prétendre à l'Apostolat. Car il est aisé de se vanter de la conduite, & de l'instruction de l'Esprit de Iesus Christ; parce que c'est une chose secreete, & qui se passe dans le cœur de l'homme, sans que les autres en voyent rien; d'où vient que Montanus disoit autrefois, que le Paraclet luy avoit baillé certaines loyx, & ordonnances; & le Pape depuis quelques siècles pour mettre tous ses enseignemens

gnemens a couvert, s'est aussi avisé de dire, qu'il est tellement assisté par l'esprit de Dieu en toutes les fonctions de sa charge, qu'il n'est pas possible qu'il erre jamais dans les matieres de la foy, qu'il definit en sa chaire Papale. Mais pour avoir veu Iesus Christ en personne, & pour l'avoir entendu parlant, je ne pense pas, que ny le Pape ny aucun autre Docteur de ces derniers temps s'en soit vanté, si bien que puis que cela leur manque, il faut de necessité, qu'ils avouent que de quelques qualitez qu'ils foyent revestus d'ailleurs, au moins est-il impossible, qu'ils ayent celle d'Apôtre, que nul n'a selon la doctrine de S. Paul, qui n'ayt receu du Seigneur ce qu'il baille a ses auditeurs, & qui ne l'ayt receu de sa propre personne, qui ne l'ayt veu & ouï sensiblement, luy parlant depuis sa resurrection. Que S. Paul eust eu ce bonheur, & l'histoire des Actes nous le témoigne, racontant que Iesus l'appella des cieux, & luy fit ressentir la force de sa voix divine, en le changeant soudainement de persecuteur en Apôtre; & luy mesme le confirme encore, disant qu'il avoit été ravi dans le troi-
sième

Chap.
X I.

2. Cor. 12.

2. 4.

fiésme ciel, & qu'il y avoit oui des paroles inenarrables. Ainsi bien que S. Paul ne fust pas encore Chrétien, quand Iesus se montra vivant a ses Apôtres après sa resurrection, & conversa quarante jours avec eux, rien n'empesche qu'après sa vocation celeste il n'ayt receu du Seigneur même ce qu'il rapportera icy du mystere de la Sainte Cene. Après cette preface sur ce qu'il nous en va dire, il en commence la relation en ces mots, *Que le Seigneur Iesus en la nuit qu'il fut trahy, prit du pain & une coupe.* Afin de nous donner pour cette sainte action, qu'il nous veut décrire, le respect & la devotion que nous devons, il nous en représente icy premierement, & l'auteur qui l'a instituée, & le temps, où il là instituée. L'auteur, C'est le Seigneur Iesus; Le temps de l'institution, *Ce fut la nuit en laquelle il fut trahy.* Il donne comme vous voyez, deux noms a l'auteur de cette institution, qui signifient tous deux en luy des qualitez dignes d'une reverence, & d'une amour souveraine. Nous avons desja exposé l'un de ces deux noms, *le Seigneur*, qui comprenant une puissance & une sapience divine, côme nous

nous

nous l'avons montré , nous oblige à avoir pour toutes ses institutions, ordonnances, & volontez le plus grád respect, dont nous soyons capables. Mais le nom de *Iesus*, qui luy est donné en suite outre la crainte & la reverence nous demande aussi tout ce que nous pouvons avoir d'amour tant pour sa personne, que pour tout ce qui le regarde en quelque façon que ce soit. Car comme vous savez, *Iesus* veut dire *Salveur*; & le salut, qu'il nous a apporté consistant en une delivrance du dernier malheur, où nous étions tombez, sans esperance d'aucune ressource, & au don, qu'il nous a fait des biens les plus hauts, & les plus grands, que nous puissions souhaiter, & qui font la souveraine beatitude de la creature raisonnable, il est evident, qu'en l'appellant *Iesus*, ou *Salveur*, nous signifions par mesme moyen que c'est un Seigneur infiniment bon & misericordieux, puis qu'il nous a ayez quelques indignes que nous fussions de la moindre de ses faveurs, jusques-là, que de vouloir nous delivrer du malheur eternel, où nous étions, & nous élever dans une felicité Angelique, & faire & souffrir en effet

tout

Chap.
XI.

tout ce qui étoit nécessaire pour un si grand & si ravissant effet. Mais d'autre côté ce mesme éloge nous met aussi sa puissance & sa sagesse devant les yeux; chacun voyant assez, qu'il ne faut pas avoir peu de pouvoir, ny d'adresse pour sauver des personnes aussi misérables, que nous l'étions, & pour nous rendre aussi heureux, que nous le serons un jour dans les cieus, & que nous le sommes desja par esperance. Reste la circonstance du temps, auquel le Seigneur institua sa Sainte Cene, qu'il nous represente aussi a mesme intention, pour nous en rendre la celebration d'autant plus recommandable. Ce fut (dit-il) *en la nuit en laquelle il fut trahy*: Le mot de *trahy*, & *estre livré*; mais proprement *estre livré* a la mort, comme quand S. Paul dit ailleurs, que *Christ a été livré pour nos offenses*; & derechef, que *Dieu l'a livré pour nous tous*, & dans un autre lieu, *Le Fils de Dieu* (dit-il) *m'a aymé & s'est livré soy-mesme pour moy*. Et l'Ecriture dit aussi quelquefois *donner*, & *estre donné*, en mesme sens, pour signifier *livrer & estre livré a la mort*; comme en S. Luc,

Cecy

Rom. 4.
25. & 8.
31.

Gal. 2.20.

Luc. 22.
19.

Ceci est mon corps, qui est donné pour vous; Chap. X I.
 c'est à dire livré à la mort & immolé
 pour vous; & comme S. Paul exprime le
 mesme sens, qui est rompu pour vous; &
 en S. Jean, Je donneray ma chair pour la vie ^{Jeân 6.}
 du monde; Il entend qu'il l'immolera,
 & la livrera à la mort, & non (comme
 veulent ceux de Rome, mais sans raison)
 qu'il la baillera dans le pain du sacre-
 ment. Et c'est encore ainsi, qu'il le faut
 prendre dans le solebre passage de
 mesme Evangile Dieu a tant aimé le monde ^{Jeân 3.}
 qu'il a donné son Fils unique; c'est à dire ^{18.}
 qu'il l'a livré & exposé pour estre mis à
 mort. Bien qu'en quelque sorte, que
 vous le preniez en ce lieu, tout revienne
 au mesme sens; pour dire la nuit où le
 Seigneur fut pris pour estre condamné à mort;
 il me semble pourtant qu'il vaut mieux
 l'entendre en cette seconde significa-
 tion, la nuit en laquelle il fut livré. Pre-
 mièrement parce que l'expolition a plus
 d'étendue, comprenant aussi l'usage; &
 non au contraire; & secondement par-
 ce qu'il me semble que le particulier de
 la trahison de Judas ne sert de rien au
 dessein de l'Apôtre; au lieu qu'à le pren-
 dre simplement pour dire que ce fût la

Chap.
II.

nuit en laquelle Iesus fut livré, la pensée est fort a propos pour exagerer l'amour du Seigneur envers nous; qu'étant si prez de souffrir une peine aussi cruelle, & aussi infame, que celle a quoy il fut livré, il ne peut néantmoins nous oublier dans ces tristes & funestes momens, mais eut le soin en cette mesme nuit-là de nous instituer ce sacrement pour nôtre consolation & sanctification. D'où paroist clairement ce que tout son discours veut conclurre; assavoir d'une part, que cette action doit estre extremement importante, puis qu'un temps si rude, & si douloureux, qui devoit ce semble engloutir tout ce qu'il avoit de pensées, ne pût l'empescher de nous l'ordonner, & de l'autre côté, qu'étant telle, il est evidemment de nôtre devoir de la celebrer avecque toute la reverence & la devotion, & tous les mouvemens & sentimens de charité & de pieté, qu'il nous est possible, & pour l'état, où étoit alors le Seigneur; & par ce que ce fut la dernière nuit, qu'il passa sur la terre avant que de mourir; les choses, que nos peres, nos Seigneurs, & nos amis nous recommandent en de semblables extremitez,

extremitez, ayant accoustumè de nous ^{Chep.}
toucher beaucoup plus vivement, que ^{XI,}
les ordres qu'ils nous donnent en un
autre temps. Ce sont-là les raisons pour-
quoy l'Apôtre a icy touchè nommement
la circonstance de cette nuit, & non
pour avertir les Corinthiens de faire la
Cene durant la nuit. Car cet avis eust
estè superflu a leur égard, quand bien elle
se devoit celebrer la nuit; parce qu'ils
la faisoient ainsi en effet après le souper,
comme nous le vismes dans l'action
precedente. Ce que le Seigneur la fit la
nuit, arriva par la rencôtre de la Pasque,
qui ne se mangeoit que le soir; si bien
que voulant celebrer la Pasque avec ses
Apôtres, & l'achever & mettre fin a la
vieille alliance, dont elle étoit le sacre-
ment, & commencer en suite la nou-
velle, & en établir le mystere; il n'étoit
pas possible que cela se passast autrement
que la nuit. Mais au reste il n'eut aucun
dessein d'attacher cette partie de son
service precisement au temps de la nuit.
l'avouè qu'il nous a commandè de faire
ce qu'il a fait; *Faites cecy* (dit-il) Mais
il ne nous a pas enjoint de le faire a
l'heure, qu'il le fit; Autrement quelcun.

Chap.
XI.

Cyp. ep.
63. p. 120.

prétendrait aussi, que nous ne devons faire le Sacrement, que dans une chambre haute, semblable à celle, où il l'institua & le celebra, ny ayant pas plus de raison de tirer le temps, que le lieu, où il le fit, en conséquence. Le Seigneur nous demande le fond, & la chose même; laissant les lieux & les temps en nôtre disposition, & S. Cyprien prend en ce sens cette parole de S. Paul, *Tou-tesfois & quantes, que vous mangerez de ce pain*; comme s'il vouloit dire, A quelque heure, & en quelque temps, que vous ferez cette Sainte Cene, le jour, ou la nuit, de grand matin, ou avant, ou après midy. Aussi voyez vous que l'Eglise a usé en cela de la liberté, que le Seigneur luy avoit laissée. Les premiers Chrétiens n'étant pas encore en si grand nombre, faisoient la sainte Cene après le souper, comme nous le montrâmes sur le texte précédent. Depuis on la fit de grand matin, & devant jour, à cause des persecutions. Enfin le monde étant presque tout entier devenu Chrétien, & l'Eglise vivant en paix, on treuva plus à propos de célébrer cette Sainte action dans les assemblées de devant midy, comme

comme on le fait encore aujourd'hui. ^{Chap. XI.}
Toute cette diversité qui ne regarde, que le temps, est indifférente au fond, & pourveu que l'on face religieusement ce que le Seigneur a baillé, il importe peu a quelle heure du jour on le face; puis que toutes les heures du jour sont au Seigneur, aussi bien que tous les lieux de la terre. Il faut seulement prendre garde a deux choses; L'une a ne pas choquer ny la bienséance ny la commodité de l'assemblée; L'autre de suivre chacun son usage sans superstition, & sans un trop scrupuleux attachement, comme s'il étoit de la nécessité du service de Dieu de faire précisément ainsi, que nous le pratiquons, & comme si faire autrement étoit manquer a l'essentiel de la piété. En quoy ceux de Rome, non plus qu'en la plus part de leurs autres disciplines, ne gardent point de mesure; ayant attaché la célébration de ce sacrement a certaines heures du jour, au delà desquelles ce seroit un grand crime de le faire; & requerant avec une étrange rigueur, que hors quelque grievé maladie, rien ne dispense personne d'y venir autrement, qu'à jeun; n'eust on

pris qu'une miette de pain, & une goutte de vin le matin, avant que de venir à l'Eglise. Le royaume de Dieu ne consiste pas en ces menues observations charnelles, qui sentent beaucoup plus la servitude de la Loy Mosaique, que la liberté de l'Evangile du Seigneur. Mais c'est assez pour l'exposition de ce texte. L'Apôtre nous y apprend d'abord une excellente leçon, qu'il faut tenir pour le fondement du Christianisme, & qui auroit empêché toutes les heresies, & corruptions de la foy, si elle avoit toujours été aussi fidelement suivie, qu'elle a été indignement violée. Car en disant, qu'il a reçu du Seigneur ce qu'il avoit baillé aux Corinthiens, il nous montre en ce peu de mots, quelle est toute la nature, la forme, & la raison de la doctrine Chrétienne. L'on ne peut nier que ce ne soit la doctrine Chrétienne, que S. Paul bailloit à ces fideles, qu'il avoit convertis. Il dit que ce qu'il leur bailloit étoit ce qu'il avoit reçu du Seigneur. Certainement la doctrine Chrétienne n'est donc autre chose, que ce qui a été baillé du Seigneur, & reçu par ses Apôtres. D'où il paroist premierement que

que le Christianisme est une tradition, c'est à dire une doctrine baillée, & venue de dehors, de la main d'autrui, & non née ou treuvée chez nous; que ce n'est pas, comme la Philosophie, le fruit de nôtre propre raisonnement, mais un present, que nous avons reçu d'ailleurs. Ce qu'il faut bien remarquer contre l'erreur de ceux de Rome, qui n'appuyent la plus-part des articles de leur foy, que sur les apparences de diverses raisons, inventées dans leurs écoles, & qui pour nous persuader leurs institutions; comme leurs images, leur carême, leur confession auriculaire, leur service en langage latin, & cent autres semblables, étalent devant les yeux des simples les prétendues utilitez de ces choses avec une grand' pompe de paroles. Mais tout cela ne merite pas seulement d'estre écouté. Dites leur; le suis Chrétien; Ma foy n'est pas l'ouvrage d'un raisonnement humain. C'est une tradition; Vôtre procédé me rend vôtre doctrine suspecte. Si elle faisoit quelque partie du Christianisme, vous me feriez voir qu'elle a été baillée, & non comme vous faites, qu'elle ayt été tirée des discours de

vôtre esprit. Ce n'est pas, que le Christianisme ne soit plein d'une sagesse tres-profonde, & de raisons admirables. Mais encore qu'il soit fort raisonnable, ce n'est pas a dire, que tout ce qui semble raisonnable fasse partie du Christianisme. De là mesme vous voyez en second lieu, de qui c'est que la doctrine Chrétienne est une tradition. Di nous, ô bien-heureux Apôtre, qui t'avoit baillé cette tradition, que tu as enseignée aux Corinthiens ? *Je l'ay receüe du Seigneur*, dit-il. Autrefois durant son Pharisaïsme il preschoit les traditions pretendües de Moïse, & celles des Anciens ; Aujourdhuy il se tient a celles du Seigneur. Les Payens avoyent aussi les leurs, qu'ils avoyent receües de leurs ancestres, & contre lesquelles ils n'admettoyent rien. Les Turcs & les autres Musulmans ont aussi les leurs. Mais il n'y a que le Chrétien, qui ait celles du Seigneur. C'est donc icy la vraie definition du Christianisme. C'est la tradition du Seigneur ; C'est ce qu'il a baillé, c'est ce que les Apôtres receurent de luy, & ce qu'ils baillerent aux autres. Nos adversaires font sonner bien haut les traditions de l'Eglise Romaine ;

maine ; celles des plus vieux siècles , du
cinquiesme , & du quatriesme , des Saints
Peres. Laissons là je vous prie , tous ces
grands noms ; l'en fay un bien plus grand ,
& plus assure , que S. Paul m'a icy appris ,
les traditions du Seigneur. Montrez moy
ce qu'il a baillé ; & je le recevray. Car je
veux estre non Romain , ny antique ,
mais Chrétien , disciple de Christ , qui est
avant qu'Abraham fust ; qui est le mesme
hier & aujourdhuy , & le Pere d'éter-
nité. Ils disent que c'est un long travail
de montrer ce que le Seigneur a baillé ;
Que c'est bien plustost fait de s'en
raporter a l'Eglise. Mais , qui me dira
qui elle est , cette Eglise , a qui je m'en
puis fier ? Pour le Seigneur , nous le con-
noissons tous , & nul ne luy dispute son
nom : Mais de cette Eglise , que vous
dites , combien y en a-t-il de disputes ?
Le Septentrion & le Midi , l'Orient &
l'Occident vous en contestent le nom.
Mais encore si c'est sur la tradition de
l'Eglise , qu'il faut fonder nôtre foy ; a
quoy songeoit S. Paul de n'en rien dire
icy ? *Jay (dit-il) receu du Seigneur ce que je
vous ay baillé*. Que ne disoit-il , qu'il l'a
receu de l'Eglise ; ou du moins , de Saint
Pierre ;

Pierre, le prétendu Monarque de l'Eglise ? Car je ne pense pas, que vous disiez, que par le *Seigneur*, il entende le *Pape* de son siècle, comme on entend aujourd'uy celui du nôtre, a Rome & ailleurs, quand on entend parler de *nôtre Seigneur*. Enfin puis que Paul a receu ce que le *Seigneur* a baillé, ayant ce Paul parlant a nous en ses quatorze divines epîtres, il semble, qu'il n'ayt pas tant de difficulté a treuver la tradition du *Seigneur*. Cherchons la dans S. Paul, qui l'a receuë de luy, & qui l'a baillée aux autres. Voyons ce qu'il baille a vos Romains, aux Corinthiens, aux Galates & a tant d'autres, a qui il a donné tant d'excellentes, & abondantes instructions. Mais parce que ces Messieurs n'y treuvent pas leur cõpte, ils ayment mieux l'accuser d'obscurité & d'imperfection, que de l'écouter. Ecoutons-le quant a nous mes Freres, & nous serons assurez de ne rien recevoir, que le *Seigneur* n'ayt baillé. En troisieme lieu nous apprenons d'icy quelles étoyēt ces traditions de Saint Paul, dont il parle en cette epître, & en la deuxiesme aux Thessaloniciens, & dont ceux de Rome font tant de bruit. Il en parle icy d'une, dont

1. Cor. II.

2. 2. Theff.

2. 15.

dont l'exemple nous pourra éclaircir de Chap.
XI.
 la nature des autres. Cette belle relation, qu'il fait de l'Institution de la Cene, est une de ses traditions, puis qu'il dit expressément, qu'il l'avoit baillée aux Corinthiens. Car une tradition n'est autre chose que ce que l'on baille a quelqu'un pour le croire, ou pour le faire. Quel étoit cette tradition, que S. Paul avoit receüe du Seigneur, & baillée en suite aux Corinthiens? Étoit-elle de l'ordre de celles, qui ne sont pas écrites? Au contraire qui ne fait, qu'elle se treuve écrite au long en trois des Évangelistes? Certainement rien n'empêche donc non plus que les autres doctrines de S. Paul, qu'il appelle *ses traditions*, parce qu'il les avoit baillées a ces fideles, ne soient aussi écrites en quelque lieu du Nouveau Testament. Pleust a Dieu que le Pape & ses ancestres n'eussent jamais baillé d'autres traditions au monde. Ils nous veulent faire accroire, que c'est du Seigneur, qu'ils les ont receuës. Mais il paroist d'icy, que la tradition de la Sainte Cene, que S. Paul avoit receüe du Seigneur, est conforme aux Ecritures; qu'elle y est mesme écrite tout du long. D'où vient donc

donc, que, de tant de traditions, que le Pape dit aussi avoir receuës du Seigneur, il ne s'en treuve pas une dans les Escritures? Vne si enorme difference entre la tradition de S. Paul, & celle du Pape ne nous doit-elle pas rendre celle-cy, autant suspecte, que celle là est assuree? Demeurez donc fermes, Freres bien-aymez, dans ces divines traditions de nôtre grand Apôtre, qu'il a semées dans le monde, & avecque la langue & avecque la plume; qu'il a preschées aux Eglises de ce temps-là de vive voix, & qu'il nous presche encore aujourd'huy dans ses écrits. Mais souvenez-vous, qu'il vous les *baill*e, afin que vous les receviez, c'est a dire que vous croyez ce qu'il vous enseigne; ou qu'il vous promet; & que vous faciez ce qu'il vous commande, & que vous vous gardiez de ce qu'il défend. Sans cela, & son travail, & le nôtre ne vous servira de rien. Il vous tournera plutôt a condamnation. S. Paul & nous après luy, vous avons souvent baillé ce qu'il avoit receu du Seigneur contre les avaricieux, qui n'ont point de pitié de ses pauvres membres, contre les querelleux & les vindicatifs, contre les debauchez,

chez , & les luxurieux , contre ceux qui Chap.
X I.
scandalisent l'Eglise par leurs jeux, & par leurs danses, & par la part qu'ils prennent aux autres divertissemens du monde, ou de la saison, soit vains, soit mesme profanes. Si vous ne faites vôtre profit de ces exhortations tant de fois réitérées dans cette Eglise, comment pouvons nous croire, comment pouvez vous croire vous mesmes, que vous aymiez & adoriez le Seigneur, duquel S. Paul a receu toute cette sainte doctrine, & ne l'aymant point, quelle part pouvez vous prétendre ou a sa grace en ce siecle, ou a sa gloire en l'autre? Pensez y bien, chers Freres, & recevez enfin une bonne fois dans vos cœurs la verité sainte du Seigneur, qu'il nous a apportée des cieus, afin qu'elle change puissamment vos affections & vos mœurs, les amandant & purifiant a sa gloire, a l'edification de l'Eglise & du monde, & a vôtre salut eternel. AMEN.

SERMON